

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

OUI ET NON

AU SUJET DES ULTRAMONTAINS ET DES GALLICANS

PAR TIMON

(qui n'est ni l'un ni l'autre.)

Toutes les libertés se tiennent.

Y a-t-il une nation qui, plus que la nôtre, se soit toujours laissé mener par des moines ?

NON.

Du temps de nos aïeux, ne criait-on pas, *vive la Ligue!* du temps de Louis XIV, *vive le Roi!* du temps de la révolution, *vive la République!* du temps de Napoléon, *vive l'Empereur!* du temps de juillet, *vive la Charte!*

OUI.

Et aujourd'hui que nous n'avons plus ni grande gloire, ni grande littérature, ni grande nation, ni grande guerre, ni grande religion, ne voilà-t-il pas qu'on se met à crier: *Vivent les libertés de l'Eglise gallicane!*

OUI.

Demandez-leur ce qu'ils entendent par ce qu'ils crient, et si les plus grosses voix d'entre eux, sont en état de vous le dire ?

NON.

N'importe! ils croiraient avoir sauvé l'empire, la Charte, et la religion de leurs pères, parce qu'ils auront vociféré dix fois de suite, à tue-tête: *Vivent les libertés de l'Eglise gallicane!*

OUI.

Allons donc! Est-ce que si nous n'avions pas les libertés de l'Eglise gallicane, nous n'aurions pas encore les libertés de la France ?

OUI.

Avec trente-cinq millions d'habitants, une armée de quatre cent mille hommes, cinquante vaisseaux de ligne, un milliard de revenu, sans compter l'additionnel, les fortifications de Paris, une chambre des pairs et une chambre des députés, singulièrement énergiques, et une escouade de sergents de ville habillés de bleu, sommes-nous en état de défendre notre indépendance, contre les soldats du Pape ?

OUI.

Le roi Louis-Philippe, après la prise de Mogador et la victoire d'Isly, précédées de la bataille d'Austerlitz, peut-il se dispenser de placer sa couronne sous la protection de l'article premier des libertés de l'Eglise gallicane ?

OUI.

Les étonnantes vérités proclamées par l'article premier de la Déclaration du 19 mars 1682, sont-elles mises ou remises en doute, par qui que ce puisse être, par le Pape surtout, à moins que ce ne soit par l'Angleterre ?

NON.

N'est-il pas plus que naïf, d'appeler libertés de l'Eglise gallicane, des franchises et interdictions pareilles à celles-ci, savoir :

- Que le Pape ne peut lever deniers en France ;
- Ne peut délier du serment de fidélité ;
- Ne peut connaître des droits de la couronne ;
- Ne peut reconnaître, en France, des comtes Palatins ;
- Ne peut commettre des notaires apostoliques ;
- Ne peut légitimer bâtard au temporel ;
- Ne peut restituer les laïques contre l'infamie ;
- Ne peut remettre l'amende honorable ;
- Ne peut proroger exécution testamentaire ;
- Ne peut connaître des legs pies ;
- Ne peut permettre de tester ou de posséder des biens, au préjudice des lois ;
- Ne peut déroger aux fondations ;
- Ne peut juger des crimes d'adultère, de faux, d'usure ;
- Ne peut séquestrer en matière ecclésiastique ;
- Ne peut exercer la juridiction criminelle ;
- Ne peut s'ingérer aux scandales et séditions monastiques ;
- Ne peut excommunier pour les affaires civiles ;
- Ne peut empêcher les absolutions à cautèle ;
- Ne peut impartir capture ou arrest de citoyens, aux inquisiteurs de la foi ;
- Ne peut justicier les officiers du Roi ;
- Ne peut permettre aux étrangers de tenir bénéfice en France ;

- Ne peut exercer juridiction en France sur les sujets du Roi ;
- Ne peut faire aucune union ou annexes des bénéfices ;
- Ne peut créer des pensions ;
- Ne peut faire de componendes sur les fruits mal perçus ;
- Ne peut autoriser les procurations, les clauses et mandats, ad resignandum, anteferi, de providendo, et in favorem.
- Ne peut dispenser les gradués, du temps d'études ;
- Ne peut subdéléguer au légat, ni conférer bénéfices en pays hors de l'obéissance du Roi ;
- Ne peut autoriser à emporter les registres de la légation ;
- Ne peut instituer, ni unir hôpitaux et léproseries ;
- Ne peut créer de chanoines en expectative ;
- Ne peut conférer les pontificales majeures ;
- Ne peut percevoir le droit de régale ;
- Ne peut obliger à s'approvisionner de bénéfices sous plombs ?

OUI.

Passé encore les agressions du Pape contre une vingtaine de menues libertés que nous lui abandonnons volontiers, surtout s'il veut prendre avec nous en débarrasser, les commentaires, glosses et réquisitoires des Manuels.

Mais qui ne frémirait, ô Ciel ! qui ne se courroucerait, comme un procureur-général, contre la légitimation du bâtard au temporel, les juridictions de faux et d'adultère, les léproseries, les comtes Palatins, la componende et la régale, les pontificales majeures, l'anteferi, le de providendo, l'ad resignandum et l'in favorem !

OUI.

Voilà bien, voilà ce que les procureurs généraux du dix-neuvième siècle appellent, avec une si haute raison, les franchises gallicanes qu'ils brûlent de disputer contre le Pape !

OUI.

Je serais bien de leur avis sur toutes ces fameuses libertés, n'était ceci qui m'arrête :

Est-ce qu'à les attaquer, le Pape y songe ?

NON.

Est-ce qu'à les défendre, le roi y songe ?

NON.

Est-ce qu'à s'en inquiéter, personne y songe ?

NON.

Oh, oh ! mais si personne n'y songe, si l'article 1<sup>er</sup> de la déclaration de 1682, ne pend en litige ni entre le Pape et le roi, ni entre l'Etat et le clergé, n'y a-t-il pas lieu de l'écartier tout à fait du débat ?

OUI.

Il ne resterait donc à vider que les trois derniers articles de la Déclaration ?

OUI.

La Déclaration n'a-t-elle pas voulu ménager à la fois le roi du temporel et le Pape du spirituel, le roi dans le premier article, et le Pape dans les trois autres ?

OUI.

N'est-elle point, par rapport à ces trois derniers articles, fort ambiguë dans son esprit et dans son texte ?

OUI.

Ne dit-elle pas que l'Eglise ne peut rien sans le Pape ni le Pape sans l'Eglise, et dès lors n'est-ce pas, en ce qui touche la supériorité respective du Pape et des conciles, tout simplement ne rien dire ?

OUI.

Ne rien dire, n'est-ce pas précisément là ce qu'avait eu dessein de faire Bossuet, qui voulait ne se mettre mal ni avec son maître, ni avec son Pape ?

OUI.

Ceci posé, les professeurs des séminaires ne doivent-ils pas être fort embarrassés pour enseigner ce qui est, de soi, obscur d'intention, obscur de commandement, obscur de termes, obscur d'interprétation ; ce qu'ils ne comprennent peut-être pas très-bien, et ce n'est pas, assurément, leur faute, ce que ne comprennent guère mieux les auteurs de Manuels, et ce que très-certainement, nous ne comprenons pas nous-mêmes ?

OUI.

L'infaillibilité du pape est-elle un article de foi ?  
NON.

Est-elle une simple opinion théologique, à l'état de controverse ?  
OUI.

Les évêques et les curés sont-ils tenus, d'après leur serment, d'enseigner eux-mêmes par parole ou par écrit, l'opinion que le pape est supérieur au concile, ou l'opinion que le concile est supérieur au pape ?  
NON.

Y a-t-il quelque texte de canon, de décrétale, de synode, de code, de loi, de décret, de règlement, d'ordonnance qui les y oblige ?  
NON.

Les citoyens français sont-ils tenus de croire et de confesser la faillibilité du pape, sous peine d'être traduits devant le tribunal de police correctionnel ?  
NON.

Au point de vue de la philosophie qui n'admet rien de contraire à la raison, et au point de vue de la Charte qui n'admet rien de contraire à la liberté de conscience, les professeurs des séminaires peuvent-ils être forcés à enseigner ce qu'ils ne croient pas ?  
NON.

Au point de vue des articles Organiques, peuvent-ils être contraints à enseigner ce qu'ils ne croient pas ?  
OUI.

Et si, dans la chaire de vérité, ils n'enseignent pas aux jeunes séminaristes la faillibilité du pape, encore bien qu'ils n'y croient pas, et encore bien qu'il soit douteux que la Déclaration le dise, ne doivent-ils pas être incontinent appelés, pour cause d'abus, devant le conseil d'Etat ?  
OUI.

Voilà qui est bien singulier !  
OUI.

Et cependant cela est ?  
OUI.

Le Concordat du 26 messidor an IX, passé entre la France et le pape est-il un traité obligatoire pour le pape et pour la France ?  
OUI.

Les articles Organiques du 18 germinal an X, qui n'ont pas été passés avec le pape, ont-ils obligatoires pour le pape ?  
NON.

Le voyage du sacré et le voyage de Fontainebleau tous deux forcés sont-ils une adhésion volontaire et suffisante aux Organiques ?  
NON.

N'est-ce pas le Concordat façonné avec le saint Père, qui a rétabli le culte ?  
OUI.

Qui donc empêchait le gouvernement consulaire, de se concerter semblablement avec le Siège, pour organiser le clergé ?  
Mais Napoléon a trouvé plus commode de se passer du pape, et au lieu d'être juste à deux, n'a-t-il pas mieux aimé être injuste à un ?  
OUI.

C'était, en effet, plus commode !  
OUI.

Mais alors ne dites pas que le pape est lié par les Organiques, ni surtout que vous ne pouviez faire autrement !  
OUI.

Bref, l'Edit de Louis XIV, nonobstant qu'il soit confirmé par les Organiques, devrait-il être la loi d'un peuple libre ?  
NON.

Que dire du préambule de cet Edit, si ce n'est qu'il constitue l'usurpation politique d'un despote sur la nation française ?  
OUI.

Que dire du reste de l'Edit, si ce n'est qu'il constitue l'usurpation religieuse d'un despote sur l'Eglise ?  
OUI.

Faut-il le redire, après l'avoir dit ?  
OUI.

Et après l'avoir redit, faut-il le répéter encore ?  
OUI.

En définitive, et sur ce point, l'Eglise est-elle au-dessus de l'Etat ?  
NON.

On a demandé si toutes les lois coercitives ne devaient pas être positivement obéies ?  
OUI.

Nous demanderons à notre tour s'il n'y a pas, en matière de dogme, des lois coercitives qui ne soient pas rationnellement obéissables ?  
OUI.

On a demandé s'il pouvait y avoir deux souverains dans l'Etat, avec l'unité de l'Etat ?  
NON.

Nous demanderons à notre tour s'il peut avoir deux papes sur le Siège, et deux Eglises dans l'Eglise, avec l'unité de l'Eglise ?  
NON.

Au surplus, y a-t-il quelque ressemblance entre le pape de 1682 et le pape de 1845, entre le clergé français de 1682 et le clergé français de 1845, entre la constitution politique de 1682 et la constitution politique de 1845 ?  
NON.

En effet, le pape de 1682 n'était-il pas prévenu, à tort ou à raison, de vouloir exercer juridiction de finance ou de temporalité, sur la couronne de France ?  
OUI.

Au contraire, le pape de 1845 n'a-t-il fait mine, de près ou de loin, de vouloir exercer juridiction sur notre indépendance, et de vouloir lever contribution directe ou indirecte sur nos francs et sur nos centimes ?  
NON.

Le Clergé de 1682 n'était-il pas le premier des trois Ordres de l'Etat ? ne marchait-il pas avant la Noblesse et le Tiers ? ne possédait-il pas des dotations immobilières, des bénéfices territoriaux, une juridiction ? n'était-il pas, par les registres des naissances, des mariages et des décès, le maître de la vie civile des Français ; par la domination exclusive du catholicisme, le maître de leurs consciences ; par la profession forcée de son culte, le maître de leur état politique, et par le don volontaire de son tribut, le maître de leurs finances ?  
OUI.

Au contraire, le clergé de 1845 est-il l'un des pouvoirs constitutionnels de l'Etat ?  
NON.

Est-il le représentant privilégié d'une religion d'Etat ?  
NON.

A-t-il des dotations immobilières, des bénéfices territoriaux, une juridiction ?  
NON.

Tient-il les registres de l'Etat civil ?  
NON.

Exige-t-on profession de catholicisme, pour remplir des emplois publics ?  
NON.

Le clergé est-il exempt de l'impôt ?  
NON.

Est-il pair, juré, conseiller d'Etat, ministre ?  
NON.

N'est-il pas complètement, par le fait encore plus que par le droit, en dehors de toute fonction politique, administrative, civile, temporelle en un mot ?  
OUI.

La constitution politique en 1682 n'était-elle pas la constitution du pouvoir absolu ? le majestueux Louis XIV ne voyait-il pas tout le monde à ses pieds, dans le silence et dans la respectueuse adoration de sa volonté ? tous les seigneurs de Versailles, porteurs d'épée et de perruques blondes, n'étaient-ils pas des courtisans ? tous les parlements et parlementaires, n'étaient-ils pas des courtisans ? tous les bourgeois, car le peuple n'existait point, n'étaient-ils pas des courtisans ? tous les gens de peinture et d'architecture, de collèges, de Sorbonne, de sciences et de lettres, n'étaient-ils pas des courtisans ? tous les abbés, mitrés et non mitrés, chanoines, bénéficiers, confesseurs, évêques et archevêques, sans en excepter le grand Bossuet lui-même, n'étaient-ils pas des courtisans ?  
OUI.

Au contraire, la constitution politique, en 1845, n'est-elle pas fondée sur la souveraineté du peuple ?  
OUI.

Louis-Philippe pourrait-il affirmer, dans une Ordonnance contresignée par ses ministres responsables, comme Louis XIV dans son Edit, qu'il ne tient l'indépendance de sa couronne que de Dieu, et prétendre blasphématiquement que c'est Jésus-Christ qui a dit cela, ou pour parler le langage des procureurs généraux, qu'il règne par la seule grâce de Dieu et de son épée ?  
NON.

Si le pape s'avisait aujourd'hui de vouloir, ce qu'à Dieu ne plaise ! entreprendre la conquête de la France à la tête de ses soldats et de détrôner la dynastie de Louis-Philippe, cet héroïque prince ne serait-il pas fort à plaindre de ne pouvoir opposer à Sa Sainteté, que l'article premier des libertés de l'Eglise gallicane ?  
OUI.

Suite et fin au prochain numéro.

Comité central permanent.

Hôtel-de-Ville, 7 juillet 1846.

Présents : Messire Quiblier, Joseph Bourret et Hubert Paré, écuyers.  
Collecté à la Côte de la Visitation, par Messire Carof, de Moïse Lapointe £1, en petites sommes £2 5., en tout £3 5 0.  
Au Courant Ste. Marie, par Messire Carof et M. P. Dufrene, M. P. Dufrene (sa souscription) £2 10s, en petites sommes £4 7s 2½., en tout. £6 17 2½.  
M. David, Quartier de la Reine (sa souscription) £1, en petites sommes 1 5 0.

Tota

£11 7 2½

R. D. BODLEY,

Secrétaire-Pro Tempore.

Hôtel-de-Ville, 9 juillet 1845.

Présent: Les mêmes.

Les sommes suivantes furent déposées:

De M. James Cooper	£3	0	0
Une personne inconnue	1	0	0
Une personnes inconnue	1	0	0
	£5	0	0
De St. Benoît, pas les mains de MM. Girouard et Lemoine la somme de	8	10	0
De Messire Marcoux, curé de l'île Bizard (Et 4 livres de laine,)	3	0	8
De Messire Lecour, Longue-Pointe	18	12	8½
Du Rég. de Chambly	2	10	0
De H. Cartier, Vaudreuil	40	8	1
Du Dr. Valois, Pointe-Claire	0	12	6

£73 14 9½

Il fut ordonné qu'un avis serait inséré dans les papiers en cette ville, priant les souscripteurs au fond pour le soulagement des incendiés de Québec, qui n'ont pas encore payé leurs souscriptions, de les payer immédiatement, parce que le comité désire clore bientôt ses procédés.

Une caisse de hardes fut reçue d'un témoin oculaire de la calamité.

Ajourné à 4 heures P. M.

A. LAROCQUE Sec.



BULLETIN.

Mission de l'Orégon.—Nouvelles.

Comme nous sommes persuadé que les moindres réécits qui se rattachent aux missions catholiques, qui se font aujourd'hui dans presque toutes les différentes parties du globe, ont un attrait tout particulier pour nos lecteurs et pour tous les Canadiens en général, nous sommes tenté de croire aussi, qu'on ne lira pas sans intérêt les quelques détails qu'on a bien voulu nous communiquer, depuis peu, sur l'importante mission du territoire de l'Orégon. On doit se rappeler avec plaisir, que c'est le diocèse de Québec qui a eu la gloire de la fonder et d'y envoyer les premiers missionnaires. Il trouva dans les abondantes ressources, que lui fournit l'inappréciable association de la Propagation de la Foi, les secours suffisans pour subvenir aux besoins de cette belle entreprise. Tous les ans, le comité central de cette association, à Québec, avait soin de faire de généreuses allocations à cet effet.

Il ne faut pas oublier, non plus, que ce furent deux Canadiens, M. F. N. Blanchet (aujourd'hui Mgr. de Drasa) et M. Modesté Demers qui eurent, les premiers, le courage d'aller braver les périls et les dangers de cette pénible et lointaine mission. Parti de Montréal, le 3 mai 1838, M. Blanchet arriva le 5 juin à la Rivière Rouge où il reçut pour compagnon M. Demers qui y était monté, dès l'année précédente, et qui l'y attendait. Nos deux zélés missionnaires laissèrent St. Boniface, résidence de l'évêque de la Rivière Rouge, le 10 juillet de la même année 1838, et arrivèrent, le 24 novembre, au fort Vancouver, après un trajet d'environ 1800 lieues, depuis Montréal, à travers les rivières, les lacs, les prairies, les montagnes et les forêts d'un pays presque entièrement inculte, et après avoir eu la douleur de perdre douze de leurs compagnons de voyage, qui furent ensevelis dans les rapides de la rivière Colombie. Ce dût être une perte bien sensible pour ces deux infatigables missionnaires. Mais ils en furent, en quelque sorte, dédommagés en retrouvant dans l'Orégon même, pour ainsi dire, un nouveau Canada, dans la personne de leurs compatriotes Canadiens qui avaient déjà commencé à s'y établir et dont les missionnaires devaient aussi prendre soin, malgré les nombreuses tribus sauvages qu'ils avaient à évangéliser. C'est aussi de là qu'est venu l'intérêt que le Canada surtout, et en particulier tous les associés de l'œuvre sainte de la Propagation de la Foi, ont pris à la mission de l'Orégon. L'arrivée parmi nous, le 24 du mois dernier, d'un des deux premiers missionnaires qui y furent envoyés, n'a dû naturellement que faire augmenter cet intérêt parmi les Canadiens et le désir d'avoir de nouveaux détails sur l'état actuel d'une mission qui leur est si chère. Il est vrai que des notices publiées à Québec, jusqu'à ces années dernières, ont fait connaître les premiers travaux et les heureux succès de ces missions. Mais depuis près de deux ans que le comité central de Lyon qui, d'après les arrangemens, devait prendre l'initiative pour en faire connaître la suite, n'a encore rien publié, les fidèles du Canada ont dû cesser de pouvoir suivre les progrès de la foi dans cette partie de la vigne du Seigneur. Il est donc naturel qu'il se trouve des fidèles qui demandent de toute part quelques nouvelles notices sur une mission qui intéresse tant cette province et que leur demande soit pour ainsi dire le vœu du public. C'est

pour satisfaire une attente si juste et si louable que nous nous empressons de publier ces notices. Mais comme les rapports détaillés de Lyon et de Québec ne peuvent tarder à paraître, il est bon d'avertir, qu'après avoir rappelé en peu de mot ce qui a déjà été publié sur cette mission, nous nous contenterons, pour ainsi dire, d'analyser les principaux évènements qui s'y sont passés depuis deux ans; en les faisant précéder toutefois d'une notice sur la position géographique de ce pays, sur sa découverte et sur les circonstances qui en déterminèrent les premières habitations.

Le territoire de l'Orégon est cette importante partie de l'Amérique septentrionale située au-delà des Montagnes Rocheuses, entre les 42°-50 et 54°-40 parallèle. Il est borné au Nord par les possessions Russes, à l'Est par les Montagnes Rocheuses, au Sud par le Mexique et à l'Ouest par l'Océan Pacifique. Il forme une espèce de parallélogramme d'environ trois cents lieues de long sur deux cents de large. Ce qui fait une superficie de 60,000 lieues carrés. C'est ce vaste pays, presque tout peuplé de tribus sauvages, qui forme, proprement, la mission de l'Orégon et dont Mgr. Blanchet a été nommé Vicaire-Apostolique. Qu'on juge maintenant du nombre de missionnaires qu'il lui faudrait pour pouvoir évangéliser et desservir un si vaste territoire.

Il est pourtant encore à remarquer que tout le pays qui s'étend au Nord, depuis le 54°-40 de latitude, jusqu'au pôle ou la Mer Glaciale, et qui se trouve borné à l'Est par les Montagnes Rocheuses, et à l'Ouest par les possessions Russes, lesquelles depuis le 54°-40 jusque vers le 62ème. degré de latitude nord, ne comprennent qu'une étroite langue de terre, de dix lieues marines de largeur, le long de la Mer Pacifique, il est à remarquer, disons-nous, que tout ce pays qui renferme une superficie d'au moins cinquante mille lieues carrés et où se trouvent aussi de nombreuses tribus sauvages, est encore sous la juridiction de Mgr. Blanchet. Quels vastes champs à défricher!

Que ce soit les Espagnols qui aient les premiers découvert et visité l'Orégon, c'est un fait qui ne nous paraît plus maintenant pouvoir souffrir le moindre doute. Outre les documens qui le constatent on en trouve encore la preuve dans la tradition des sauvages mêmes. Ils rapportent qu'un bâtiment prit côte au sud de la rivière Colombie avant 1792, et qu'il existe encore une fille dont le père était un des matelots de l'équipage et la mère une femme du pays, de la tribu des Kilimouks. Des crucifix très-usés que l'on a trouvés entre leurs mains et qui avaient été donnés à leurs ancêtres par des capitaines de vaisseaux, des ruines d'édifices qui subsistent encore sur l'île de Vancouver, le nom de *Juan Fuena* que porte le détroit qui sépare, au sud, cette île de la terre ferme, la proximité des missions Espagnoles établies près d'un siècle auparavant en Californie, tout cela doit être plus que suffisant pour rendre cette assertion indubitable.

Une tradition sauvage avait aussi appris aux voyageurs qui faisaient la traite, pour la compagnie du Nord Ouest, à l'Est des Montagnes Rocheuses, qu'il existait à l'Ouest un grand pays et une grande rivière et que ce grand pays ou cette grande rivière s'appelaient Orégon. Telle était la seule notion confuse que les Sauvages en donnaient avant le voyage du capitaine Cook en 1790 le long des côtes de l'Amérique septentrionale, baignées par la Mer Pacifique; et à la réserve des Espagnols qui avaient tout intérêt à laisser ignorer les découvertes qu'ils y avaient faites, c'était à peu près toutes les connaissances qu'on avait de cet immense pays, avant 1792.

Mais le capitaine Cook ayant fait connaître au monde vers ce temps-là que la mer, le long de cette côte, était remplie de loutres-de-mer, on y vit arriver en 1792, des vaisseaux de presque toutes les nations. Que les Américains y soient venus les premiers et en plus grand nombre que les autres, comme le prétendent quelques-uns, c'est ce qu'il nous y importe peu de savoir. Mais ce qu'il y a de certain c'est qu'en 1792, ils y étaient déjà rendus, puisqu'un bâtiment des Etats-Unis, appelé *Colombia*, capitaine Gray, entra, cette même année dans une rivière inconnue et la remonta environ six lieues. Cette rivière a depuis retenu le nom de ce vaisseau et la baie où il mouilla, celui du capitaine. Cette baie est un peu au-dessus du fort George, sur la rive opposée. C'est de là que date la découverte de la rivière appelée *Colombie*. Mais le pays a conservé le nom d'*Orégon* qu'on lui connaissait précédemment, comme nous l'avons dit plus haut.

Le capitaine Gray, en sortant de la rivière Colombie, rencontra le capitaine Vancouver qui venait de visiter la baie Puget. Celui-ci entra aussi dans la Colombie et la remonta près de 40 lieues, jusqu'à la pointe qui porte son nom. Ce capitaine a laissé, de cette rivière et des côtes du nord de cette partie de l'Amérique septentrionale, des cartes qui passent pour être très-ex-

actes.

Cette visite fut suivie de celle de sir Alexandre McKenzie qui, accompagné de voyageurs Canadiens, après avoir découvert le fleuve qui porte son nom, remonta la rivière à la Paix qui tombe dans le Lac des Esclaves. Comme il en suivit les détours jusqu'au-delà des Montagnes Rocheuses, il tomba sur les sources de la Rivière Fraser qu'il prit pour la rivière Colombie. Mais continuant de diriger sa course vers l'Ouest, il arriva, en passant par la tribu des Atnans que M. Demers visita plus tard, à la Mer Pacifique vers le 52<sup>e</sup> de latitude nord. Ce fut en 1793.

En 1804, MM. Lewis et Clarke reçurent du gouvernement américain la mission d'aller explorer les sources de la rivière Colombie. Comme ils s'y étaient rendus par terre, ils la descendirent jusqu'à la baie Gray où ils passèrent l'hiver. Un bon nombre de Canadiens voyageurs étant de cette expédition, il n'est pas douteux qu'il en resta plusieurs dans le pays, soit chez les Têtes Plates, soit chez les autres tribus sauvages qui vivaient sur les bords de la Colombie.

En 1810, M. Astor, des Etats-Unis, fit partir deux expéditions pour l'Orégon, afin de pouvoir s'emparer de ce pays et de la traite de la pelletterie, qu'on y faisait. L'une de ces expéditions partit par mer sur un vaisseau appelé le *Tonguin* et l'autre par terre sous la conduite de M. Hunt. Chacune d'elles renfermait une quarantaine de Canadiens, dont M. Franchère qui passa par mer, faisait partie. Elles n'arrivèrent que l'année suivante, en 1811 au terme de leur voyage. L'expédition de mer qui arriva la première bâtit un fort appelé *Astoria*, du nom de M. Astor. Ce fort est à quinze milles de l'embouchure de la Colombie, sur la rive gauche.

La Compagnie du Nord-Ouest, qui convoitait aussi la traite des pelletteries avec les sauvages de ce pays, y envoya un de ses Bourgeois qui, ayant suivi la route qu'avait tenu Sir Alexandre McKenzie en 1792, et traversé la nouvelle Calédonie, du Nord au Sud, descendit la Rivière *Okanagan*, qui est à près de 140 lieues de Vancouver. Il descendit ensuite la Colombie; mais il n'arriva au fort *Astoria* que plusieurs mois après les deux expéditions américaines. Ce fut cette même année (1811) qu'on trouva ou remarqua vivant parmi les indigènes, des gens libres, c'est-à-dire, qui n'étaient engagés à aucune compagnie ou expédition. L. R. P. de Smet fait mention de quelques Iroquois qui furent envoyés vers ce temps-là à St. Louis du Missouri, pour avoir des missionnaires parmi les Têtes Plates.

Durant la guerre américaine de 1812, un bâtiment anglais partit pour aller s'emparer d'*Astoria* et de ses richesses. Mais à son arrivée, le capitaine de ce vaisseau le trouva, à son grand désagrément, en la possession d'un Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, qui, sachant le projet qu'on avait de s'en emparer par les armes, l'avait devancé en l'achetant peu auparavant, avec tout ce qu'il contenait. Comme la Compagnie du Nord-Ouest n'employaient presque exclusivement que des Canadiens et quelques Iroquois, le nouveau maître d'*Astoria* s'empressa d'engager ceux qu'il y trouva lorsqu'il fit l'acquisition de cette place. Delà il est facile de comprendre que le nombre des Canadiens devait augmenter dans l'Orégon à mesure que la Compagnie y augmentait le nombre de ses forts. Aussi traversèrent-ils bientôt le pays en tous sens, parlant de Dieu, de la Religion et de leurs prêtres aux différentes tribus sauvages qu'ils visitaient.

En 1821, les compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest s'étant réunies, la traite des pelletteries dans l'Orégon prit un nouvel essor. L'entrée surtout de John McLaughlin, écuyer, dans cette contrée, en 1824, y fit époque. Il donna à la traite et au pays cet état de prospérité dont il jouit. Les postes pour la traite y furent augmentés ainsi que le nombre des Canadiens et des Iroquois.

Il restait, de l'expédition de terre de M. Hunt, trois Canadiens. L'un d'eux ayant commencé à cultiver la terre en 1829 dans la vallée du *Wallanette*, cet exemple entraîna les deux autres qui s'empressèrent d'en faire autant en 1821. Plusieurs vieux serviteurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson obtinrent le même avantage. Comme cette petite colonie continuait à prendre, de jour en jour, de nouveaux accroissemens, elle s'empressa, mais sans succès, de demander, en 1834, des prêtres à Mgr. de Juliopolis, évêque de la Rivière Rouge. Il le renouvela sa demande dès l'année suivante, et cette fois elle parut devoir être exaucée. Car Mgr. de Juliopolis obtint, de l'Hon. Compagnie de la Baie d'Hudson, le passage sur ses canots pour deux missionnaires et leur entrée dans l'Orégon. Mais des ministres Méthodistes y étant arrivés en

1834 et un ministre anglican, avec le titre de chapelain, en 1837, ces incédens firent que la permission accordée à Mgr. de Juliopolis rencontra de nombreux obstacles, et des deux prêtres qui devaient partir pour cette mission en 1837, M. Demers monta seul à la Rivière Rouge. Mais Mgr. de Juliopolis ayant enfin obtenu leur passage pour 1838, M. Blanchet laissa l'achine, le 3 mai, et alla prendre son compagnon M. Demers, à la Rivière Rouge. Ayant quitté ce dernier poste le 10 juillet, comme nous l'avons déjà dit, ils remontèrent le Lac Winipeg, la rivière Saskatchewan et sa branche du nord, presque jusqu'à sa source et après avoir fait un portage et traversé la Rivière Pitubina, pour rejoindre la Rivière Athabaska qu'ils remontèrent jusqu'à la hauteur des Montagnes Rocheuses, ils en descendirent un autre tributaire de la Colombie, et parcourant tous les rapides et les dangers de cette dernière, ils arrivèrent au fort *Vancouver* le 24 novembre, après avoir perdu douze de leurs compagnons de voyage, comme nous l'avons déjà vu.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que partout les deux missionnaires furent comblés de politesse par les bourgeois des postes qu'ils rencontrèrent sur leur route. Ils furent reçus à Vancouver avec beaucoup d'honneur et traités avec toute sorte d'égards par James Douglas, éc. commandant de ce poste, durant l'absence du Dr. McLaughlin qui était parti pour l'Angleterre. Les Canadiens étaient si contents de leur arrivée, qu'ils en pleuraient de joie. Les Sauvages eux-mêmes venaient de plus de 40 lieues pour voir les robes noires (les prêtres) dont on leur avait parlé depuis si longtemps.

*Suite à un prochain numéro.*

—Le sacre de NN. SS. les évêques de Drasa et de Martyropolis est fixé au 25 du courant. La cérémonie se fera dans la cathédrale. C'est Mgr. de Montréal qui doit être l'évêque consécrateur.

—Le steambot arrivé ce matin de Québec, nous apprend que l'élection des Trois-Rivières s'est terminée en faveur de l'honorable D. B. Viger.



#### CANADA.

*Œuvre des bons Livres*—On nous prie d'annoncer que la bibliothèque de cette œuvre intéressante vient d'être transférée de la Place d'Armes dans une des salles des nouveaux-bâtimens de l'Hôtel-Dieu: l'entrée est dans la rue St. Joseph.

Nous saisissons avec empressement cette occasion de recommander de nouveau à nos lecteurs, une institution aussi éminemment nationale. Cet établissement n'en est plus à son coup-d'essais; le grand nombre de nos compatriotes, auxquels il distribue journallement, depuis près d'une année, la nourriture intellectuelle, répond d'avance de tout ce qu'on peut en espérer, lorsqu'il aura reçu tout le développement dont il est susceptible.

La nouvelle salle est beaucoup plus vaste que l'ancienne; on pourra facilement y admettre des lecteurs; ceux qui désireront prendre des notes y trouveront un cabinet où ils jouiront d'une tranquillité parfaite; nous savons que l'intention des directeurs de l'œuvre est de donner à ce sujet toute facilité au public.

Ce nouvel avantage joint à celui dont sont en possession actuellement sept cents familles, qui emportent à domicile les livres de la bibliothèque, ne saurait être trop apprécié; nos concitoyens y trouveront donc un nouveau motif d'encourager cette institution; les associés s'empreseront de renouveler leurs souscriptions qui approchent de leur terme, ils s'efforceront aussi, d'engager ceux qui ne l'ont pas encore fait, à concourir aussi à cette bonne œuvre; il ne leur sera pas difficile de leur en démontrer l'incontestable utilité.

Il serait à désirer qu'on put compléter la bibliothèque, la salle actuelle pourrait facilement contenir dix-mille volumes, comment y parvenir sans ressources suffisantes?

La bibliothèque est ouverte, le mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de neuf heures à onze heures et demie du matin et de deux heures à cinq heures et demie de l'après-midi.

*Afinerrie.*

—Des lettres particulières, reçues par la dernière malle, renouvellent le bruit de la nomination de sir Henry Pottinger au gouvernement du Canada.

*Canadien.*

—Vendredi eut lieu l'examen des élèves du "Lycée" de cette ville. La séance fut ouverte par M. le juge Day, qui fit un discours analogue à la circonstance; ce fut lui pareillement qui distribua les couronnes aux élèves, après qu'il en eut paru sur le grec, le latin, le français et l'anglais. Le gouverneur avait donné le premier prix de chaque classe. Son Excellence assistait aux exercices, accompagnée des hons. MM. Morin, Daly, Hincke, Tucker, et plusieurs autres personnages distingués. Il y avait aussi un grand nombre de dames. Immédiatement après les exercices, fut posée la première pierre de la nouvelle école, le gouverneur-général assista aussi à cette cérémonie.

*Minerve.*

—Le *Montreal Herald* de mercredi est accompagné d'un plan de Québec montrant les portions de la cité détruites par les incendies des 28 mai et 28 juin, dont il donne aussi un nouveau compte-rendu dans lequel sont résumés les détails déjà publiés par différents journaux. En voici un extrait:

« La perte esmyée par Québec dans ces deux incendies serait comme il suit

	Rues.	Maisons brûlées,	Qu'on a fait sauter.
Le 25 mai	38	1630	2
Le 25 juin	33	1302	13
	71	2932	15

La population qui a été ainsi privée d'abri ne peut guère s'estimer à moins de 20,000 âmes.... Comparativement à d'autres calamités de la même nature, nous pensons que Québec a plus souffert, proportionnellement, qu'aucune autre ville dont l'histoire fasse mention. Dans le grand incendie de Londres, en 1666, il y eut 13,200 maisons de brûlées, et les propriétés détruites se montèrent à £10,720,500. Dans l'incendie de Hambourg en mai 1842, les propriétés détruites furent évaluées à environ £4,000,000. Nous ne nous rappelons pas le nombre de maisons brûlées, mais il fut dit dans le temps que 30,000 personnes, sur une population de 150,000, furent privées d'abri. A Québec, la population totale, avant l'incendie, ne dépassait pas 25,000, et la perte en propriétés ne peut pas être moins de £1,250,000. »

#### Canadien

*Le Cirque* :—Depuis quelque jours nous avons dans notre cité l'avantage de posséder le cirque, et à chaque séance il y a toujours une foule innombrable de spectateurs. Rencontrez qui vous voudrez, vous n'entendez plus parler que du cirque, les uns vous disent, "j'en ai vu un qui fait des tours que c'est toute beauté à voir ;" un autre vous dit : "il y a un nain qui fait le singe à merveille ;" etc. etc. Comme vous voyez c'est assez pour en faire venir l'eau à la bouche, voir faire le singe, voir danser sur un cheval qui va à la course, un enfant de trois ans, etc. Dans tous ces beaux tours nous, nous n'en voyons qu'un qui se répète chaque fois que vient ici le cirque, c'est qu'il nous enlève plusieurs milliers de piastres qui ne reviennent jamais.

Chaque fois qu'on annonce un Cirque, c'est toujours le plus beau, le plus nombreux, etc. Mais on ne fait pas exception des domestiques, servants, etc. qui ne paraissent jamais ailleurs que dans les chambres de toilettes et les écuries ; enfin il faut bien attirer la foule d'une manière ou d'une autre. Ce que nous regrettons le plus, c'est de voir des pères de familles demander l'aumône le jour, et le soir aller dépenser au Cirque ce qu'il a sollicité dans sa journée pour voir gambader un homme sur un cheval à la course, un autre faire le singe, etc. et ses pauvres enfants trop jeunes encore pour y aller eux aussi, se coucheront sans souper, et se traîneront en haillons, tandis que cet aumône a été dépensé au cirque. Voilà pourtant bien les effets du cirque, qui ne laissent après son départ que des vuides dans presque toutes les bourses ; car tout le monde va au cirque, le pauvre comme le riche. On nous dira peut-être que nous sommes un peu sévère contre le cirque, mais comment ne pas l'être devant tant d'infortunes à soulager, tant de malheureux qui sont sans pain, et voir encore l'indigence s'augmenter afin de satisfaire à une curiosité tant de fois trompée, puisque ce sont toujours les mêmes cirques qui nous arrivent par différentes parties pour nous escamoter en détail ce qu'ils ne pourraient faire en gros, tout réunis ensemble.

Aurore.

### NOUVELLES RELIGIEUSES.

#### FRANCE.

Tous les hommes sérieux et de bonne foi qui voudront se former une opinion éclairée sur la grave question soulevée récemment par les interpellations de M. Thiers, liront avec intérêt *La Consultation sur les mesures annoncées contre les associations religieuses*, délibérée à Paris le 3 juin 1845, et signée par MM. de Vatimesnil, Berryer, Béchard, Mandaroux-Veramy, Pardessus, Fontaine, Jules Gossin, Lauras, H. de Riancey.

Nous regrettons de ne pouvoir donner aujourd'hui que l'indication des points importants qui font l'objet de cette remarquable consultation. Tous les noms dont elle est signée commandent l'estime : quelques-uns sont trop célèbres pour qu'il soit besoin d'en faire remarquer la haute autorité. On attend l'adhésion d'un grand nombre d'avocats du barreau de Paris et des autres barreaux de France :

« Les avocats soussignés,

« Consultés sur la situation dans laquelle les déclarations du ministère et l'ordre du jour motivé adopté par la chambre des députés, placent les personnes appartenant à des associations religieuses non reconnues et vivant en commun,

« Sont d'avis des résolutions suivantes :

« Le ministère et la majorité de la chambre des députés considèrent la vie en commun des personnes appartenant à des associations religieuses non reconnues, comme prohibée par les lois du royaume.

« Le ministère a fait présenter en outre qu'il opérerait la dissolution, par voie administrative, des réunions qui contrevenaient à cette prétendue prohibition.

« Tel est l'état où la dernière discussion a placé les choses.

« Les soussignés pensent :

« 1<sup>o</sup>. Qu'aucune loi actuellement en vigueur ne prohibe la vie en commun des personnes appartenant à des associations religieuses non reconnues ;

« 2<sup>o</sup>. Que, lors même qu'il existerait des lois portant une telle prohibition, l'autorité n'aurait pas le droit de procéder à la dissolution par voie administrative ;

« 3<sup>o</sup>. Et qu'enfin la dissolution par voie administrative serait, dans l'ap-

plication, une mesure impraticable et sans résultat possible. »

*Ami de la Religion.*

—La *Gazette de France* contenait hier la déclaration suivante dont nous prenons acte avec un sentiment de satisfaction qui, cette fois, nous l'espérons bien, demeurera sans réserve :

« Nous publions le jugement de Mgr. l'Archevêque de Paris sur toutes les questions qui se rattachent à l'immovibilité des desservans et à l'élection des évêques.

Ces questions appartiennent essentiellement au gouvernement spirituel de l'Eglise. Nous adoptons complètement les termes posés à cet égard par Mgr. l'Archevêque de Paris et par Mgr. de Montpellier. Dès le premier jour où nous avons parlé de cette question de discipline ecclésiastique, nous avons déclaré qu'elle appartenait au Pape et aux évêques : » *Ami de la Rel.*

—Nous lisons avec la même satisfaction dans la *Gazette de France* :

« Parmi les pamphlétaires qui ont le plus contribué à amener l'opinion contre ces religieux (les Jésuites), nul n'a mieux réussi assurément que M. Marcelet de Laroche Arnaud, dont on se rappelle les véhémentes accusations. Il écrivait avec d'autant plus d'autorité, qu'il sortait de l'Institut attaqué par lui, et que ses paroles semblaient être autant de lumières qui ne pouvaient être écartées. »

« Eh ! ce même homme, qui avait été si explicite et si affirmatif dans ses assertions, qui avait rempli les imaginations populaires d'autant de fantômes qu'il y en a dans le *Juif-Errant*, vient nous dire aujourd'hui en se frappant la poitrine, et cette fois nous le croyons puisqu'il s'humble : » Je désavoue publiquement et de bonne foi tous les écrits que j'ai publiés en 1827, 1828 et 1829, contre les Jésuites, comme les traits honteux d'une vengeance, et comme tels je les livre au blâme ou plutôt à l'oubli de tous... Ce fut l'esprit de parti qui me dicta les extravagantes horreurs que je débitai au public ; et ce fut à cette honteuse condition de multiplier les plus incroyables faussetés, que je dus ce succès populaire d'un jour... C'est avec aussi peu d'honnêteté que de vérité qu'à peine sorti de l'ordre des Jésuites, où tous les soins de l'amitié m'avaient été prodigués, je les ai accablés d'injures, de gaieté de cœur, sans raison, sans respect, par des personnalités tellement indignes, qu'en y pensant bien, je ne comprends pas seulement comment un peuple honnête a pu les tolérer, et comment un gouvernement sage et fort ne les a pas sévèrement punies. »

« Cette déclaration, dont nous ne rapportons qu'une partie, est le préambule d'un *Mémoire à consulter* adressé à la chambre des députés pour demander le rétablissement des Jésuites en France. Nous n'avons pas à nous prononcer en ce moment sur la base de cet écrit. La question se mêle à tout un ordre d'idées et de faits à discuter à sa place et en son temps. Nous n'envisageons en ce moment qu'une démarche inspirée par la conscience et par l'honneur, à laquelle nous applaudissons, parce qu'elle fortifie l'opinion que nous avons toujours eue des vertus, de la piété et des mérites des membres de cette ordre religieux. »

*Ami de la Religion.*

—M. de Marion-Brésillac, de Castelnaudary, qui était parti pour les missions étrangères il y a deux ans, vient d'être nommé évêque *in part.* de Prusa, en Bithynie, avec sa résidence vers les côtes du Malabar.

*Journal de Toulouse*

#### ALGÉRIE.

—On écrit d'Alger :

« Dimanche, 25 mai, la procession de la Fête-Dieu a eu lieu au milieu d'un concours immense d'individus appartenant à tous les cultes et à toutes les classes de la société. Ce n'était pas seulement la population chrétienne, c'était aussi les familles juive et musulmane. Chacun observait un silence, religieux, et témoignait de ses sentimens de respect.

« Mgr. Dupuch, évêque d'Alger, officiait pontificalement. »

*Ami de la Religion.*

#### ECOSSE.

—Un voyageur allemand, témoin oculaire des progrès de l'Eglise catholique en Ecosse, s'exprime en ces termes dans un ouvrage qui vient d'être publié à Dresde et à Leipsick :

« C'est chez les montagnards surtout et chez les seigneurs Ecossais que se fait remarquer une inclination prononcée vers le catholicisme. La chose m'a été certifiée par plusieurs personnes bien placées pour en être informées. La construction d'églises catholiques s'étend d'Irlande sur la Grande-Bretagne tout entière. A Dundalk, un converti en a bâti une à ses frais. A Sainte-Mary, au comté d'Aberdeen, les catholiques Ecossais possèdent un séminaire pour l'éducation théologique de leurs jeunes clercs. Il s'y trouve ordinairement jusqu'à cinquante élèves. »

*Ami de la Religion.*

#### ESPAGNE.

—Nous avons des nouvelles particulières et sûres touchant les affaires religieuses d'Espagne, qui nous permettent d'espérer que les négociations du cabinet de Madrid avec la cour de Rome ne se compliqueront pas d'autant de difficultés que les journaux de Péninsule pouvaient le faire craindre. Il ne paraît pas, comme on l'avait dit, que M. Castillo y Ayensa doive être rappelé par son gouvernement.

*Ami de la Religion.*

#### PORTUGAL.

—La procession de la fête du très-saint Sacrement s'est faite cette année à Lisbonne, avec une pompe religieuse qui était loin sans doute d'égalier encore l'éclat de cette solennité dans les beaux jours du catholicisme en Portugal, mais qui offrait du moins un consolant contraste avec tout ce qui a été fait dans ces dernières années. La reine et le roi s'étaient rendus en



grande cérémonie à l'église patriarcale où ils assistèrent dans la tribune royale à la messe chantée. La reine accompagna le saint Sacrement jusqu'à la porte de la basilique, et alla de même à sa rencontre au retour de la procession. Le roi, avec ses deux fils les plus âgés, suivit la procession dans tout le trajet qu'elle parcourut, et porta même pendant quelque temps l'un des bâtons du dais. Les rues étaient partout ornées de riches tentures et les troupes formaient une double haie sur le passage de la procession.

L'évêque de Leiria, patriarche nommé de Lisbonne, avait d'abord refusé d'être nommé vicaire-capitulaire. Mais sur les instances du gouvernement, il a accepté cette nomination en déclarant cependant qu'il ne prend cette juridiction que jusqu'à la décision ultérieure du Saint-Siège, dont il est et veut demeurer le fils le plus dévoué.

## ALLEMAGNE.

—La Gazette d'Augsbourg, en réponse à une attaque de la Gazette de Leipsick, dit expressément qu'elle ne veut point, comme elle, se constituer l'organe officiel et officieux de la nouvelle Eglise schismatique. A ce propos, elle déclare formellement que les progrès tant vantés de l'Eglise catholique allemande ne sont pas, tant s'en faut, aussi grands que la Gazette de Leipsick le voudrait faire croire. A Leipsick, le gouvernement saxon n'aurait pas accordé aux nouvelles communautés l'autorisation de célébrer publiquement leur service. De jour en jour ces communautés deviennent plus rares, surtout depuis que la Prusse, qu'on supposait dans le principe voir avec plaisir dans ses Etats la formation de cette Eglise schismatique, a donné à ce sujet des explications propres à faire naître des doutes. La Prusse rhénane, dans ses plus influents organes, continue d'observer un silence absolu sur ce sujet. Enfin cette Eglise rencontre une indifférence complète dans le Wurtemberg et dans le grand-duché de Bade, bien qu'elle eût pu se constituer dans ces deux pays sans aucun obstacle.

## Univers.

—On remarque dans la Gazette du Weser le passage suivant :  
"Le gouvernement russe s'efforce de convertir à l'Eglise grecque, non seulement les catholiques, mais aussi les protestants, et pour réussir il emploie les moyens les plus scandaleux. C'est notamment dans les provinces de la mer Baltique que ce zèle des conversions se manifeste avec le plus d'ardeur. Ces provinces ont obtenu la confirmation de leurs privilèges de tous les empereurs. Leur gouverneur doit être un Allemand; tout récemment cependant on leur a donné pour gouverneur un Russe, le prince Golowin. Ce prince déploie une singulière ardeur pour opérer des conversions. Les réclamations adressées au cabinet de Saint Pétersbourg sont demeurées sans résultat. Le Gouvernement s'aliène ainsi l'affection de ses sujets allemands qui jettent les yeux sur le roi de Prusse, comme protecteur de l'association dite de Gustave-Adolphe, et espèrent que son intervention fera cesser d'une manière amiable les odieuses menées auxquelles on a recours pour violenter les consciences."

## ORIENT.

*Nouvelles religieuses et politiques d'Orient.*—L'ordonnance empêchant depuis dix années les chrétiens de l'empire de passer d'un culte à un autre est à chaque instant, et surtout dans les provinces, une cause de dissensions et de désordres parmi les chrétiens. La politique russe, en introduisant dans la Turquie ce règlement, qui n'est que sa loi un peu mitigée contre le prosélytisme, fit entendre à la Porte que c'était le vrai moyen de prévenir les querelles religieuses et d'éviter la prétendue confusion qui résulterait du libre passage des communions dissidentes à la communion catholique. Précisément, tout le contraire est arrivé: il nous suffirait de citer la ville de Dirbékir, où, depuis plus de six mois, la population catholique et ses missionnaires, deux vénérables Pères espagnols, sont en butte à une persécution suscitée par les évêques jacobite et arménien. Quel en a été le prétexte? Ce retour au catholicisme d'une jeune fille mariée, à l'âge de sept ans, par le premier prélat à un jacobite malgré elle et sans le consentement de sa mère, veuve catholique. Lorsque, au bout de huit ans de captivité, elle voulut faire usage de sa raison en revenant à la religion et au domicile de sa mère, la partie turbulente du peuple, ameutée par les mêmes évêques qui réclamaient l'exécution de la susdite ordonnance, a failli se porter aux derniers excès contre les catholiques. La fermeté et le zèle des RR. PP. ont réussi fort heureusement à conjurer l'orage qui menaçait d'éclater aussi violent qu'à Mossoul, l'année dernière. On peut dire que les scènes désastreuses de cette ville ont été provoquées aussi en partie par les hérétiques, que l'existence de l'ordonnance habitue et autorise en quelque sorte à se venger des catholiques. Car les catholiques ne peuvent repousser ceux que la force de la vérité ou de la grâce attire vers eux; et au moment où on les persécutait pour ce motif, les RR. PP. espagnols avaient le courage et la consolation de recevoir vingt abjurations nouvelles. Des missionnaires protestants, tels que ceux de Perse, par exemple, peuvent seuls avoir, la risible faiblesse de jurer par devant un agent russe qu'ils n'ont jamais fait et ne feront pas de prosélytes. Toutefois, si le gouvernement turc, trompé par les suggestions de ses ennemis, se met à inquiéter les consciences, au lieu de laisser, comme autrefois, libres dans leurs croyances ceux qui ne sont pas musulmans, il s'expose gratuitement à une multitude d'embarras sérieux, et il tend à s'aliéner la portion de la population chrétienne que nous n'hésitons pas à déclarer la plus sincèrement soumise aux lois. Une autre ville de la Mésopotamie, Merdin, a été, comme l'année précédente, vivement agitée par d'autres jacobites réclamant leurs femmes qui voulaient passer au catholicisme. Le gouverneur musulman a prévenu l'émeute en disant que le Sultan ne l'ayant pas investi du gouvernement civil et militaire de Merdin pour y juger des cas de conscience, il ne se mêlerait

point de ces affaires: sage réponse, que nous espérons être la manifestation de la pensée gouvernante.

Du reste, à Constantinople, le Ministère est loin de montrer du mauvais vouloir à l'égard des catholiques; au contraire, il vient de reconnaître chez les arméniens-unis l'organisation d'un patriarchat chargé de régler les affaires civiles d'une grande partie des autres catholiques de l'empire. Mgr. Yakoub, évêque syrien-uni de Damas, a obtenu aussi un firman qui autorise les catholiques de cette contrée à conserver des églises dont les jacobites, appuyés en secret par l'ambassade anglaise, leur disputaient la possession.

## AMÉRIQUE.

*Confirmation.*—Dimanche dernier, vingt-deux juin, Mgr. Blanc a administré le sacrement de confirmation, dans la chapelle du couvent des Dames Ursulines, à soixante trois personnes, dont vingt trois pensionnaires du couvent, qui avaient fait leur première communion quinze jours auparavant, et quarante personnes résidant dans le voisinage du couvent, et qui, pour la plupart, faisaient leur première communion le même jour. La veille de cette cérémonie, six personnes qui devaient recevoir les sacrements d'Eucharistie et la confirmation, avaient été baptisées sous condition. *Prop. Catholique*

*Diocèse de Pittsburg.*—M. William Tiernan de Pittsburg, riche et pieux catholique, décédé il y a quelque temps, a fait par son testament aux divers établissements catholiques de Pittsburg des legs se montant à plus de trente mille piastres. Sa fille aurait eu sa fortune, si elle était restée dans le monde, mais elle avait déjà embrassé la vie religieuse chez les Sœurs de la Miséricorde. *Idem.*

*Diocèse de Cincinnati.*—Le dimanche 1er juin, cent soixante-dix-huit personnes, parmi lesquelles se trouvaient un grand nombre de protestants convertis, ont reçu la confirmation dans la cathédrale de Cincinnati. *Idem.*

## NOUVELLES POLITIQUES.

## ANGLETERRE.

—Les nouvelles de Londres ne présentent rien de saillant. M. le duc et Mme. la duchesse de Nemours ont débarqué mercredi à dix heures un quart à Folkstone, après une traversée de deux heures un quart. LL. AA. RR. sont arrivées au palais de Buckingham à deux heures vingt minutes.

## AMÉRIQUE.

—On a reçu mardi soir à Liverpool des lettres et des journaux de Buenos-Ayres jusqu'au 3 avril. Il paraît qu'à cette date il était parvenu à Buenos-Ayres un rapport officiel du général Oribe annonçant que Riveira aurait été défait le 27 mars par la division du général Uguisa, à un endroit appelé Idia-Muerta, à 25 lieues environ au nord de Montevideo. L'action aurait duré deux heures entières. Les Montevidéens auraient eu 1,000 hommes tués, 500 prisonniers; ils auraient perdu, en outre, toute leur artillerie et tous leurs bagages. Enfin, la déroute aurait été tellement complète que Riveira se serait échappé lui neuvième. On a célébré ce triomphe à Buenos-Ayres par de grandes réjouissances.

Le fait de la reconnaissance du blocus hermétique de Montevideo par l'amiral français n'était pas encore officiellement connu à Buenos-Ayres au départ des dernières nouvelles.

M. Gore Ouseley, le nouveau chargé d'affaires britannique dans la Plata, se trouvait encore à Rio-Janeiro le 2 avril. *Univers.*

*Les accidents du 4 juillet.*—La fête du 4 juillet n'a pas été, cette fois, aussi meurtrière que de coutume, dans la ville de New-York et ses alentours. Nous n'avons encore appris aucun accident qui mérite d'être mentionné. Mais les autres villes ne paraissent pas avoir été aussi heureuses.

Le *United States Journal*, de Washington, nous donne les renseignements suivants sur un fatal accident survenu dans la soirée du 4 juillet, pendant que la foule assistait au spectacle d'un feu d'artifice, derrière la demeure du président. Quelques soleils et quelques fusées volantes s'étant détachés de leurs plans, prirent feu et se dirigèrent horizontalement sur la foule. Au nombre des victimes de cet accident, on cite une négresse, domestique chez le directeur-général des postes, atteinte d'une fusée volante et morte des suites. Un M. Sutton Magée a eu le poignet dangereusement blessé; ses enfans ont été également atteints. M. James Knowles, de Georgetown, qui s'était marié depuis peu, assistait avec son épouse à une distance telle qu'il devait se croire hors de tout danger (il était à environ un quart de mille des artifices); cependant, l'une des fusées, après avoir effleuré la tête de plusieurs spectateurs, est venue le frapper au côté gauche, au-dessus du cœur. Sa femme s'aperçut de ce malheur en le voyant tomber à ses côtés, et, sur-le-champ, elle arracha le projectile. Mais ce malheureux est mort instantanément.

La vue de cette pauvre femme, réduite en un moment à un veuvage prématuré, et dont les vêtements blancs étaient couverts du sang de son infortuné mari, eût bientôt fait partager à la foule qui l'entourait, un désespoir qu'elle exprimait par les exclamations les plus douloureuses.

Un funeste accident est survenu à Providence, R. J., durant la journée du 4 juillet. Une pièce de canon avait été tirée cinq fois, et MM. Basset et M<sup>c</sup>Carty refoulaient la sixième cartouche, lorsque la pièce prit feu et les blessa dangereusement. M. Basset eut la main droite et la partie inférieure du bras emportés, et deux doigts de la main gauche tellement déchirés qu'ils n'y tenaient plus que par la peau; sa figure était toute meurtrie. M. M<sup>c</sup>Carty a perdu un bras, et a reçu d'autres blessures graves dont il est mort à six heures du soir. On a amputé le bras de M. Basset; les derniers rapports annonçaient qu'il allait bien.

*Courrier des Etats-Unis.*

## DEVOIRS DANS L'INFORTUNE.

Un jeune Turc de Damas fait captif sur mer par les Maltais, passa au service d'un seigneur espagnol qui le prit en affection, le fit instruire dans la foi et l'engagea, par ses bons traitemens, à se faire chrétien. Huit ou dix ans après, il partit avec lui pour la guerre qui se faisait en Flandre; et comme le jeune Turc fit remarquer en lui toutes les qualités que demande le métier des armes, son maître, devenu son ami et son protecteur, lui obtint une compagnie de cavalerie. A la fin de la campagne, le nouveau capitaine, âgé d'environ vingt-cinq ans, alla passer à Bruxelles son quartier d'hiver. La réputation de sa bonne conduite, son esprit et sa politesse lui ouvrirent les meilleures maisons. Il se lia particulièrement avec une dame catholique d'Amsterdam, qui était venue avec sa fille passer quelque temps à Bruxelles. Quand il crut avoir acquis leur estime, il demanda sa fille en mariage, et l'obtint. L'époux et l'épouse furent dix ans ensemble, au bout desquels seulement ils eurent un fils.

Alors ce mari perfide, qui se disait toujours Espagnol, témoigna confidemment et très-secrètement à sa femme, qui était fort pieuse, un désir ardent de faire un pèlerinage de la Terre-Sainte, lui promettant de la mener ensuite en Espagne pour voir sa famille, et prendre connaissance des biens qu'il seignit d'y posséder. Ils concertèrent si bien leur embarquement à cet effet, qu'ils se firent accompagner par le patron d'un vaisseau hollandais, qui faisait voile pour l'Italie, que la mère même de l'épouse abusée ne l'apprit qu'après leur départ. Cependant le vaisseau qui portait le père, la mère et l'enfant, fut rencontré par des Barbaresques sur les côtes d'Afrique. L'espagnol prétendu, sous prétexte de mettre sa femme à l'abri d'une insulte, demanda à s'aboucher avec leur commandant, passa sur son bord, lui conta ses aventures; et le convainquit que tout son dessein était de rentrer dans sa vraie patrie pour y pratiquer en liberté la religion de ses pères. Il retourne à son épouse, il lui fait entendre qu'ils arriveront bien plus tôt à Jérusalem en changeant de navire, qu'en allant avec les Hollandais relâcher en Italie, et l'engage à le suivre, malgré les répugnances et le secret pressentiment qu'elle avait de ses malheurs. Elle alla jusqu'à Alger sans trop savoir ce qui en arriverait; mais dans cette ville, et à mesure qu'elle approchait du terme, à Alexandrie, à Alep, elle s'en instruisit davantage. Malgré les ménagemens et toutes les précautions de son mari, elle découvrit qu'il ne fréquentait que des Mahométans, qu'il faisait la prière avec eux, qu'il allait secrètement aux mosquées. Enfin elle reconnut qu'elle était femme d'un Turc, malheureuse à jamais, loin de sa patrie, réduite à passer le reste de ses jours parmi des barbares, dont les mœurs, les usages et la religion surtout lui faisaient horreur. Le faux Espagnol, de son côté, lui avoua sa naissance, sa religion, le motif de sa sortie d'Europe et de son pèlerinage simulé à Jérusalem. Mais comme il avait pour elle autant de tendresse que d'estime, il lui protesta qu'il ne la gênerait jamais dans les observations du christianisme; qu'il ne serait au contraire occupé que du soin de la rendre heureuse, et qu'il en aurait des moyens abondans dans le lieu de sa naissance, où il allait rentrer en possession de grands biens.

L'infortunée Hollandaise, sans pouvoir proférer une parole, s'abandonna intérieurement à la Providence divine, et se laissa conduire par cet indigne époux, qui redoublait en vain ses attentions pour lui plaire et pour adoucir ses chagrins. Pour comble de misère, le bruit s'étant répandu que le faux Espagnol apportait avec lui beaucoup d'or et d'argent, il fut assassiné dans la ville d'Alep. Celui qui ne délaisse jamais les âmes fidèles ne laissa point celle-ci dépourvue de tout secours. Des femmes Maronites, venues du mont Liban, où elles devaient bientôt retourner, lui proposèrent d'aller habiter avec elles dans ce pays presque tout catholique, où elle pratiquerait sa religion en toute liberté, et où rien ne lui manquerait, ni pour elle, ni pour son enfant. Dans son affreuse position, elle saisit, avec actions de grâces, la ressource que le Ciel lui présentait, et parvint, avec ses charitables compagnes, au bourg d'Angosa, où ce bon peuple s'empressa de lui faire oublier ses cruelles aventures. Une veuve pieuse et des plus à son aise, la prit chez elle et en eut constamment le plus grand soin. L'Européenne, de son côté, édificia tout le monde par une piété angélique, et par la conduite la plus exemplaire. Elle parlait de ses malheurs avec une résignation qui tirait les larmes des yeux de tous ceux qui l'entendaient. Après quelques années passées ainsi, la divine Providence, qui n'avait cessé de veiller sur elle, mit fin à son exil rigoureux. Elle trouva une occasion et une compagnie convenable pour retourner avec son fils dans le sein de sa famille; et tant les missionnaires que les fervens Maronites la pourvurent de tout ce qui était nécessaire pour faire commodément son voyage. Les adieux touchans qu'elle leur fit ne servirent qu'à augmenter le regret qu'ils avaient de la voir

partir; mais ils conservèrent toujours le souvenir des grands exemples de résignation et de patience qu'elle leur avait donnés; et ils citaient sa conduite et ses sentimens comme une preuve des consolations et des avantages que la religion nous procure jusque dans le sein des plus accablantes adversités.

J'insiste à dessein sur ce sujet, car, hélas! il est bien long et bien varié le chapitre des infortunes humaines. On a dit souvent que l'adversité est l'école de la sagesse, de la vertu; et rien n'est plus vrai. C'est lorsqu'on a perdu tous les avantages dont on jouissait dans le monde, qu'on en reconnaît le néant et la vanité. C'est lorsqu'on ne peut plus espérer d'être heureux sur la terre, qu'on tourne toutes ses pensées et tous ses desirs, vers le séjour de l'éternelle félicité. C'est surtout quand on voit qu'on ne peut plus échapper à la mort, que l'on s'occupe uniquement du soin de s'assurer, après le trépas, une vie meilleure et plus durable que celle dont on va être privé. Alors les erreurs se dissipent, les passions se taisent, le monde disparaît, la religion reprend son empire: on ne voit plus que Dieu, on voudrait ne s'être attaché qu'à Dieu. Le seul regret que l'on ait, c'est de ne l'avoir pas assez aimé: le seul vœu que l'on forme, c'est de pouvoir l'aimer éternellement. L'expérience prouve tous les jours la vérité de ces réflexions; mais elles trouvent une nouvelle preuve dans l'exemple de M. Punctis de Boën, l'une des innombrables victimes qui furent immolées après le siège de Lyon. Livré à tous les plaisirs, il avait vécu en homme du monde, et n'avait cherché qu'à plaire aux sociétés dont il faisait les délices; mais lorsqu'il vit approcher son dernier instant, il ne s'occupa plus que des promesses, que des vérités de la religion; et quelles ressources n'y trouva-t-il pas pour se consoler et pour s'animer! Qu'on en juge par ces fragmens de la lettre qu'il écrivit à sa sœur:

« Depuis dix jours, ma bonne sœur, la mort plane sur ma tête; et loin de murmurer devant Dieu de la longueur de mes souffrances et de l'attente presque certaine d'une mort violente, je le bénis et le remercie de me préparer à paraître devant lui. Que je crains la rigueur de ses jugemens! Trente-cinq ans d'offenses; un mois à peine de repentir! Quel compte inégal à rendre, si celui qui est infini ne pouvait, d'un seul mot et par une seule de ses grâces, rapprocher tous ces intervalles, rendre semblables toutes ces différences! Chère sœur, quand tu recevras cette lettre, ton frère aura rendu ce compte terrible dont la seule perspective le fait trembler d'effroi.... Ma sœur, qui me dira si je suis digne d'amour ou de haine? Ah! celui qui me dirait que je suis digne d'amour, me comblerait de la joie la plus douce.... Quoi! demain, dans deux jours au plus tard, je verrai mon Dieu; je jouirai de ce bonheur inestimable pendant toute une éternité: je deviendrai dans ce tems d'apostasie l'intercesseur des miens! Mon âme, quelle belle et grande destinée!... Les grâces que Dieu m'a faites depuis ma défection sont sans nombre, et c'est au point qu'en suivant le fil de ce qui m'est arrivé, je dois regarder comme la plus grande de toutes, et comme celle qui couronnera toutes les autres, la mort qu'il va me faire subir... Ton frère est résigné, malgré sa profonde douleur; à quitter, sur une mer soulevée, une femme et des enfans tendrement aimés, des sœurs et un frère tendrement chéris. Mon sacrifice sera plus agréable à Dieu... Adieu, ma bien-aimée sœur: autrefois je t'aurais dit pour toujours; mais l'homme chrétien, l'homme que la foi éclaire, sait que tous les élus se confondent un jour dans le sein de l'Éternel; et la confiance que j'ai en la miséricorde de Dieu me donne pour toi et pour moi l'espoir que nous nous retrouverons dans le ciel, notre véritable patrie. »

Après avoir lu cette lettre, on ne peut s'empêcher de se dire intérieurement à soi-même: « Heureux ceux qui, en perdant tout le reste, conservent la foi! Elle descend avec eux dans le fond des cachots; elle allège le poids de leurs chaînes: jusque dans leurs maux mêmes, elle leur fait trouver la source des grands biens; et si elle ne les préserve pas des coups de la mort, elle leur en adoucit du moins la rigueur, par la délicieuse espérance d'une vie qui n'aura point de fin. »

C'est un grand prédicateur que le malheur. Beaucoup de victimes de la révolution ont profité, pour leur salut, de cette grande et terrible leçon que la Providence a donnée au monde. Un émigré, ou plutôt un proscrit, jouissant ci-devant de la faveur d'un grand nom, d'une riche fortune, d'un emploi fort honorable, mais séduit par la philosophie, comme un trop grand nombre d'hommes de sa classe; fit, dans l'adversité, de sérieuses réflexions, et revint à la religion de la manière la plus édifiante. Quelqu'un lui témoignant, un jour, sa sensibilité à ses malheurs: « Ne me plaignez point, répondit-il, j'ai tout gagné en perdant tout. Je dois à la révolution la connaissance de la vanité des choses de la terre, la foi en notre sainte religion, et mon retour dans le chemin du Ciel. Puis-je m'affliger de la perte de ce temps, de ce dont je dois bénir Dieu dans toute l'éternité. »



## AVIS.

LES SOUSCRIPTEURS au fond pour le soulagement des Incendiés de Québec, qui n'ont pas encore payé leurs souscriptions, sont priés de le faire immédiatement, vu que le comité désire terminer sous peu ses prodés.

Par ordre du comité,  
A. LAROCQUE,  
Secrétaire du Comité central et permanent.

10 juillet.

## EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÈGES.

LES EXERCICES LITTÉRAIRES du COLLÈGE DE L'ASSOMPTION auront lieu le 21 et 22 du présent en TROIS SÉANCES; la première commencera LUNDI matin à 9 heures; la seconde à 1 heure P. M.; la troisième le lendemain matin et se terminera par la DISTRIBUTION SOLENNELLE des PRIX. Les parens des élèves et les amis de l'Education sont priés d'y assister.

Les vacances dureront jusqu'au 1er. SEPTEMBRE, jour auquel se fera la rentrée des ÉLÈVES.  
NORMANDIN, Ptre. Directeur.

LES EXERCICES LITTÉRAIRES du COLLÈGE DE St. HYACINTHE auront lieu le 21 et le 22 du courant, en TROIS SÉANCES dont la première commencera à 1 heure de l'après-midi, la seconde à 8 heures du matin et la troisième à 2 heures. Les parens des Elèves et les amis de l'Education sont priés d'y assister. Ils pourront se procurer au Collège les CARTES d'entrée requises. Vu l'exiguïté du local, on n'admettra de jeunes personnes que les œurs des Elèves.  
Jos. LAROCQUE, Ptre.

## Atelier de Relieur.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenant qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue St. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

## VIN DE CHOIX.

A VENDRE, ARGENT COMPTANT.

2 doz. Madère Viné	1829	à 45.
2 do do do	1836	à 30s.
6 do Sherry do	1839	à 30s.
3 do Goldo do	1840	à 25s.
12½ do Oporto do	1840	à 22s. 6d.
12 doz bouteilles de Biere	Bridge's London	à 7s. 6d.
10 do Chopines do do		à 5s. 6d.

—AUSI—

Une Couchette en Fer avec Rideaux, Matelas, Couvertes et Tapis de toile cirée, complète \$30.

Chez M. PERREAULT, No. 25, Rue St. Gabriel, Bureau de l'Agence.

## O. BEAUCHEMIN,

RELIEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

## AVIS A MM. LES CURÉS.

UNE PERSONNE désirerait trouver une place comme MAITRE-CHANTRE et INSTITUTEUR pour une ÉCOLE-MOÛLE. S'adresser à ce Bureau en donnant les conditions et le prix.

Un Instituteur marié, capable d'enseigner le Français et l'Anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc. et même la langue latine, s'il était besoin, pouvant aussi remplir la charge de chantre, demande une place. S'adresser à ce bureau.

ON demande, pour le VILLAGE DE St. JUDE, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le Français, l'Arithmétique, quelques notions d'Histoire et de Géographie. Il devra être muni de certificats de moralité. Un homme marié sera préféré. S'adresser à M. le Curé de St. Jude.

## PROSPECTUS

DE LA  
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE  
*Carte Géographique*  
DU  
CANADA  
ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.  
PAR  
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Édouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} FRÈRES.